

**RESOLUTION SUR LES RECENTS  
DEVELOPPEMENTS EN SIERRA LEONE**

Le Conseil des Ministres de l'Organisation d l'Unité Africaine, réuni en sa soixante-quatrième session ordinaire du 1er au 5 juillet 1996 à Yaoundé, Cameroun;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire Général sur la Sierra Léone tel que contenu dans le document CM/1945(LXIV);

Ayant entendu la déclaration du Ministre des Affaires Etrangères de Sierra Léone sur la situation qui prévaut en Sierra Léone;

Se félicitant des résultats des élections législatives et présidentielles des 26 et 27 février et 15 mars 1996 respectivement, qui ont facilité la restauration du multipartisme en Sierra Léone;

Notant avec satisfaction la décision du gouvernement de la République de Sierra Léone d'engager un dialogue de paix avec le Front Révolutionnaire Uni, afin de mettre un terme à la guérilla qui a déjà causé beaucoup de pertes en vies humaines et des dégâts matériels dans ce pays;

Reconnaissant les efforts soutenus et inlassables déployés par le gouvernement de la République de Sierra Léone et le RUF pour faire progresser les pourparlers de paix en ce rencontrant à deux reprises au plus haut niveau à Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, en février et mars 1996 en vue de mettre fin au vieux conflit fratricide qui dure depuis cinq ans au Sierra Léone;

Appréciant le rôle très important que continue de jouer Son Excellence M. Henri Konan BEDIE, Président de la République de Côte d'Ivoire en facilitant la tenue de pourparlers de paix entre la République de Sierra Léone et le RUF à Abidjan et à Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, depuis février 1996;

Se félicitant de la préoccupation et de l'intérêt constants des dirigeants de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, notamment, Son Excellence Lansana CONTE, Président de la République de Guinée, Son Excellence le Général Sani ABACHA, Président de la République Fédérale du Nigéria, Son Excellence Jerry John RAWLINGS, Président de la République du Ghana et Président en exercice de la CEDEAO;

CM/Res. 1651

Prenant bonne note de la contribution inestimable des Nations Unies, de l'Organisation de l'Unité Africaine et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, dans la recherche de la paix en Sierra Léone;

1. **FELICITE** le Gouvernement et le peuple de Sierra Léone pour le bon déroulement des élections qui a conduit Son Excellence Alhaji Ahmad Tejan KABBAH à la présidence de son pays et au rétablissement d'un système parlementaire multipartiste.
2. **FELICITE** l'OUA, les Nations Unies, le Commonwealth, et l'ensemble de la Communauté Internationale pour les efforts déployés pour faire aboutir le processus de démocratisation en Sierra Léone.
3. **EXHORTE** le Front Révolutionnaire Uni et ses dirigeants à reconnaître le gouvernement démocratiquement élu de la République de Sierra Léone, ainsi que les deux parties à collaborer pleinement pour la conclusion sans délai d'un accord de paix, qui mènera à la restauration d'une paix durable et de la stabilité dans le pays.
4. **EXHORTE** le Gouvernement de Sierra Léone et le RUF à continuer de respecter le cessez-le-feu jusqu'à la conclusion d'un accord de paix.
5. **LANCE UN APPEL** aux Etats membres de l'Organisation de l'Unité Africaine pour qu'ils fassent comprendre au Gouvernement de Sierra Léone et au RUF l'urgente nécessité de conclure un accord de paix pour épargner les vies innocentes et mettre fin au massacre, ainsi qu'à la destruction des infrastructures et du tissu socio-économique de la Sierra Léone.
6. **LANCE EGALEMENT UN APPEL** à la Communauté Internationale pour qu'elle continue à soutenir dans la mesure du possible les pourparlers de paix entre le Gouvernement et le RUF afin d'en assurer un aboutissement rapide.
7. **LANCE PAR AILLEURS UN APPEL** aux donateurs en général, et en particulier aux Nations Unies et au Commonwealth pour qu'ils soutiennent les efforts du Gouvernement de la République de Sierra Léone dans les domaines de l'assistance humanitaire, de la réhabilitation et de la reconstruction du pays après la guerre.

8. **DEMANDE** au Secrétaire Général de demeurer saisi de cette question et de faire périodiquement rapport sur les progrès enregistrés à l'Organe Central du Mécanisme de l'OUA pour la Prévention, la Gestion et le Règlement des conflits et d'user de ses bons offices pour solliciter l'assistance humanitaire en faveur des nombreux réfugiés et personnes déplacées se trouvant dans les camps en Sierra Leone et dans les pays voisins.